



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Valérie KELLER
La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : **JADAULT Patrice**
Téléphone : 04 94 65 96 56
Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

V/Réf : 1A 202 806 1654 B
Affaire suivie par : **Laurent BOULET**
Mail : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr

N/Réf : ZAP Callian 01/06/02/2024

La Directrice de l'INAO

à

Monsieur Laurent BOULET

**Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer - Préfecture - DDTM – SPP
CS 31 209**

244 avenue de l'Infanterie de Marine

83070 - TOULON CEDEX

La Valette du Var, le 06 février 2024

**Objet : Projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée
sur la commune de Callian**

Monsieur Le Directeur

Par courrier reçu le 11 janvier 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Callian.

La commune de Callian est située dans l'aire géographique de l'AOC/AOP "Huile d'Olive de Provence". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Agneau de Sisteron", "Var", "Miel de Provence" et "Méditerranée".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :
Cette ZAP d'une superficie de 525,80 ha permettra de préserver efficacement les espaces agricoles de la commune de Callian.

Après étude du dossier, l'INAO émet un avis favorable pour ce projet de zone agricole protégée de la commune de Callian.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Directeur, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Valérie KELLER